



**STRATÉGIE
MARITIME**



LES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DU QUÉBEC

Le Québec peut compter sur un réseau portuaire commercial de calibre mondial. Plusieurs entreprises ont déjà su tirer profit des installations portuaires en s'implantant au sein des zones industrielles situées près des ports.

La localisation à proximité d'un port représente un réel avantage comparatif, sur lequel s'appuient un grand nombre d'entreprises, notamment celles du secteur manufacturier. Ces territoires névralgiques sont essentiels à la vitalité économique du Québec.

Une zone industrialo-portuaire est un espace délimité servant à des fins industrielles et situé à proximité de services portuaires ainsi que d'infrastructures routières et ferroviaires.

Cette proximité représente un avantage comparatif considérable pour les entreprises, notamment pour celles du secteur de la transformation, puisqu'elle permet un accès facilité aux intrants et une distribution adéquate des marchandises produites vers les marchés nord-américains et internationaux.

Les zones industrialo-portuaires peuvent offrir de nombreux avantages aux entreprises, tels que :

- ▶ des infrastructures de transport portuaires, routières et ferroviaires performantes;
- ▶ des capacités d'approvisionnement énergétique de calibre industriel;
- ▶ des terrains prêts à être développés;
- ▶ un environnement d'affaires favorisant la synergie entre les différentes activités industrielles.

Le développement des zones industrialo-portuaires se fera dans une perspective de développement durable et en conformité avec la réglementation environnementale ayant cours au Québec.

Les seize zones industrialo-portuaires seront situées dans dix régions administratives québécoises. Au cours des quinze prochaines années, ces zones permettront la réalisation de projets industriels représentant des investissements de plus de 2,4 milliards de dollars et engendrant la création d'environ 3 000 emplois.

- ▶ Baie-Comeau
- ▶ Bécancour
- ▶ Contrecoeur
- ▶ Côte-Sainte-Catherine
- ▶ Gaspé
- ▶ Gros-Cacouna
- ▶ Matane
- ▶ Montréal
- ▶ Port-Cartier
- ▶ Québec-Lévis
- ▶ Rimouski
- ▶ Saguenay
- ▶ Salaberry-de-Valleyfield
- ▶ Sept-Îles
- ▶ Sorel-Tracy
- ▶ Trois-Rivières

À L'IMAGE DU MILIEU D'ACCUEIL

Le gouvernement a amorcé, à l'automne 2015, une consultation auprès des administrations municipales et portuaires, afin de valider leur intérêt à développer une zone industrialo-portuaire.

Déjà, des ententes de collaboration ont été signées avec certaines d'entre elles. D'autres sont en voie de l'être. Ces ententes ont pour objectif de mettre en place un comité local qui regroupera la municipalité et l'administration portuaire de même que les acteurs régionaux et ministères concernés. La majorité des ententes seront signées d'ici juin 2016.

Le comité local sera notamment responsable :

- ▶ de formuler une proposition de délimitation de la zone industrialo-portuaire dans le respect des plans et schémas d'aménagement en vigueur;
- ▶ d'élaborer un plan de développement;
- ▶ de collaborer avec Investissement Québec et d'autres organismes responsables de l'attraction d'investissements en vue d'élaborer un plan de prospection à l'international;
- ▶ de faire la promotion des zones industrialo-portuaires à l'échelle locale.

300 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

Le gouvernement du Québec entend favoriser la réalisation de projets d'investissement privés dans les zones industrialo-portuaires au moyen d'une enveloppe d'intervention de 300 millions de dollars, issue du Fonds du développement économique. Le programme ESSOR, géré par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, servira de levier pour appuyer les projets d'investissement réalisés au Québec, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emplois et de développement durable.

Le soutien gouvernemental, qui s'adressera à la fois aux entreprises d'ici et d'ailleurs, vise les projets d'implantation de nouvelles entreprises ainsi que l'expansion ou la modernisation d'entreprises existantes localisées dans les zones industrialo-portuaires.

Par le développement de zones industrialo-portuaires, le gouvernement souhaite favoriser la mise en œuvre de projets manufacturiers qui seront le plus à même de profiter de la proximité d'installations portuaires commerciales.

À PROPOS DE LA STRATÉGIE MARITIME

La Stratégie maritime constitue, tout comme le Plan Nord, un projet économique majeur pour le Québec. Elle vise une utilisation optimale et responsable du potentiel maritime québécois et comporte différentes mesures destinées à mettre en valeur le transport maritime, le tourisme et les ressources marines du territoire maritime. D'ici 2030, la Stratégie maritime engendrera des investissements de plusieurs milliards de dollars et entraînera la création de 30 000 emplois directs, dans toutes les régions du Québec. Son plan d'action prévoit des investissements de l'ordre de 2,9 milliards de dollars, pour les cinq premières années.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.economie.gouv.qc.ca/zones

www.strategiemaritime.gouv.qc.ca